



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

Liste de diffusion : représentant·e-s régionaux des clubs et représentants des licencié·e-s individuel·le·s
Ligues régionales, conseil exécutif, chargé·e-s de mission, membres d'honneur, professionnel·le·s

Le présent compte-rendu a été adopté par les représentants ayant participé à l'assemblée générale des 02 et 03 mars 2024, par l'intermédiaire d'un vote électronique à distance, conformément à l'article 3.2.10 des statuts.

ORDRE DU JOUR

Samedi 02 mars 2024

09h00 *Accueil et émargement*

10h00 *Ouverture de l'assemblée générale*

Election à la présidence de séance

Adoption du compte-rendu de l'AG du 18 novembre 2023

Présentation du budget prévisionnel 2024, des tarifs des licences, de l'affiliation fédérale et du plafond des cotisations locales pour la saison 2024/2025

- Tarifs de la licence estivale, des cotisations annuelles et des titres de participation pour la saison 2024/2025
- Part fédérale de la licence
- Approbation du budget prévisionnel 2024

13h00 *Pause déjeuner*

Modifications des statuts et du règlement intérieur

19h30 *Suspension de l'assemblée générale*

Dimanche 03 mars 2024

09h00 *Reprise de l'assemblée générale*

Film « Du sport, des médailles et après ? » et discussion

Atelier « A quoi sert la fédération ? »

Questions diverses

12h30 *Clôture de l'assemblée générale*



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

PARTICIPATION

Ligues régionales

Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est, Guadeloupe, Hauts-de-France, Ile-de-France, La Réunion, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Nouvelle-Calédonie, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Licenciés individuels

Pierre-Emmanuel Panier, Jean-Marc Serfaty (samedi matin)

Conseil exécutif

Présents : Audrey Baron, Sylvain Benaïn, Roland Boigeol, Gilles Castillon, Eric Charnier, David Courbet, Malice Devergies, Jules Harduin, Nathalie Huet, Alexandre Huvet, Julien Laffay, Benoît Laurent, Franck Laurent, Mathieu Marie, Sandrine Mouillon, Béatrice Panizza, Yohan Penel

Excusés : Agnès Chacun, Henri Guermont

Chargée de mission bénévole

Magali Godin

Membres d'honneur

Présents : Jean-François Aninat (vice-président d'honneur), Pierre Chatellier (vice-président d'honneur)

Excusés : Hélène Bussolino, Michel Deschamp (vice-président d'honneur), Bruno Lafitte, Paul-André Tramier (président d'honneur)

Equipe opérationnelle

Céline Berton (DAF – DRH), Pascal Candelle, Jérôme Careil (DTN), Nicolas Catterou, Sophie Chevalley, Emilie Coconnier (responsable administrative), Dorothée Fortin-Mouillaud (directrice Communication & Marketing), Alexandre Komilkiw (responsable Vie sportive), Vincent Legras (responsable Relations avec les territoires), Karine Lévêque, Yann Mary (directeur des partenariats), Sébastien Motard (responsable financier), Martine Robert (directrice Performance sociale), Eric Salanoubat (directeur général), Thierry Soler (responsable Performance sportive), Vincent Vanhulle (responsable Emploi & Formation)

Invité

Jean-Christophe Breillat (CDES conseil)



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

Journée 1 – Samedi 02 mars 2023

Quorum AG, le samedi 02 mars 2023

Le quorum nécessaire pour permettre à l'assemblée générale ordinaire de délibérer valablement est de 25% des voix soit 180 voix.

Le quorum nécessaire pour permettre à l'assemblée générale statutaire de délibérer valablement est de 50% des voix soit 359 voix.

Nombre de représentants présents : 73/137

Nombre de représentants présents ou représentés : 102/137

Nombre de voix présentes : 554/718 dont 29 procurations représentant 137 voix

Le nombre de voix présentes étant de 554, soit 77,16%, le quorum permettant à l'assemblée générale de délibérer valablement est atteint.

Introduction

Le président, Yohan Penel, souhaite la bienvenue et remercie l'ensemble des populations présentes à cette assemblée générale qui ouvre une séquence de trois assemblées générales :

- La première ce week-end qui est dédiée au budget et à la réforme des textes fédéraux,
- La deuxième, les 20 et 21 avril, qui sera une AG ordinaire où le bilan de l'année 2023 et de l'olympiade sera effectué,
- Et puis, le 14 décembre, une AG qui proclamera les résultats des élections à l'instance dirigeante de la fédération pour la prochaine olympiade.

En premier lieu, Yohan Penel souhaite **remercier les équipes** qui mènent de front l'organisation des Yonex Internationaux de France et des événements annexes en marge de la compétition, cette assemblée générale ainsi que celle des 20 et 21 avril, et la campagne ANS-PSF qui va démarrer dans quelques jours.

Il y aurait beaucoup de choses à dire sur ce que traverse le badminton en ce moment et la communauté fédérale. Cette assemblée générale n'est pas tournée vers le passé, mais **vers l'avenir**, la fin de cette olympiade et la prochaine qui, comme il l'a annoncé, se déroulera sans lui.

Cette assemblée générale est importante pour déterminer les moyens et le type de gouvernance qui seront mis en place pour l'olympiade 2024/2028. Elle se déroulera en deux temps :

- Le budget 2024. Il a été décorrélé des comptes 2023 qui seront présentés à la prochaine AG. Il permettra de définir une nouvelle trajectoire et de préserver les capacités d'action pour la prochaine équipe.
- La réforme des textes fédéraux. Il y aura un certain nombre de votes pour permettre à l'assemblée de se positionner sur les propositions qui répondent à plusieurs enjeux, au-delà de l'intégration des dispositions législatives et des « choix » d'un président. L'important est de voir ce qui est important pour le badminton.

Ces deux sujets traduisent la même chose, d'une manière différente : **pourquoi la fédération existe et que fait-elle ?** Quelle que soit l'issue des 18 votes de ce week-end, cette assemblée générale sera historique car elle actera un certain nombre de positions et elle écrira l'avenir de la fédération et du badminton.

Yohan Penel exprime le souhait que les débats se déroulent dans un climat apaisé, que toutes les questions soient posées, que les réponses soient apportées, et que la démocratie s'exprime.

Il rappelle que cette assemblée générale est filmée. Pour la première fois, les clubs voteront pour les élections fédérales et auront accès au contenu de toutes les assemblées générales depuis le début du mandat, afin de s'imprégner des sujets de débat et des enjeux portés.

Les votes auront lieu sous format électronique.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

Dimanche, des ateliers seront proposés, et s'il est nécessaire de prendre plus de temps de débat, il pourra être pris demain matin pour aller au bout de l'ensemble des votes.

Yohan Penel revient sur les faits majeurs des derniers mois.

- 👉 **Licences** : nous atteignons 204 000 licences à date, chiffre jamais atteint. Le taux de fidélisation est stable pendant toute l'olympiade aux alentours de 60%.
- 👉 Lancement du **nouveau site Internet** fin janvier : répondre à certains enjeux d'ordre technologique, d'image et d'accès à l'information.
- 👉 Les **championnats d'Europe par équipe** masculine et féminine, d'où nous revenons avec 2 médailles (argent et bronze).
- 👉 Les **championnats du monde para-badminton**, d'où nous revenons avec 3 médailles de bronze et une certaine déception.
- 👉 Il reste quelques mois pour mettre les athlètes dans les meilleures conditions pour qu'ils aillent au bout de leurs rêves.
- 👉 Le lancement de la **grande cause nationale 2024** dédiée pour la première fois à la promotion des activités physiques et sportives. Nous avons tous une carte à jouer pour montrer que le badminton se différencie des autres disciplines sportives et pour démontrer ce qu'il est capable d'apporter à la société en termes d'innovations et de solutions. C'est le sens du projet que l'on a porté depuis le début de cette olympiade. Nous devons être en capacité de montrer qu'il y a une richesse de la vie associative et des projets portés dans tous les territoires.
- 👉 Les **championnats de France élite** ont réservé, au-delà des débats légitimes sur son format, un magnifique spectacle à Fos-sur-Mer, avec en particulier les 4 mousquetaires du simple hommes.

Concernant les prochains évènements :

- 👉 Les **Yonex IFB** commencent la semaine prochaine à l'adidas arena, une nouvelle salle avec une jauge de 6 500 places. La billetterie est un enjeu. Il y aura beaucoup d'évènements annexes en marge de la compétition, beaucoup d'échanges avec des institutionnels pour discuter du développement du badminton.
- 👉 Sur le chemin des Jeux, il y aura 2 moments forts : le 17 mai à Toulouse et le 05 juillet au Havre avec les **relais de la flamme**.

Nous devons montrer la voie aux clubs pour réussir les **défis** qui seront les leurs dans les années futures :

- 👉 Attractivité par rapport aux autres sports pour les pratiquants et pour les structures non affiliées,
- 👉 Fidélisation des pratiquants, des bénévoles, des professionnels,
- 👉 Accès aux équipements,
- 👉 Accès aux financements.

Yohan Penel constate des **divergences profondes** sur l'avenir des associations, sur la relation entre la fédération et ses organismes déconcentrés, sur le rôle de la structure fédérale dans son ensemble, sur le rôle d'un club vis-à-vis de ses adhérents et de son territoire, mais il réaffirme que tout le monde partage **la même passion**. L'objectif de ce week-end est de mettre cette passion au service de l'intérêt général et de l'avenir de notre sport.

Yohan Penel aborde enfin le sujet de la promotion du sport, pointé du doigt dans les différents articles et rapports de commission, et le fait qu'on ne parle pas assez des choses positives qu'il peut engendrer à travers les territoires.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

Election à la présidence de séance

Le processus de vote électronique est préalablement expliqué aux représentants présents et un vote test a lieu. Il est précisé que les abstentions ne sont pas prises en compte dans le calcul de la majorité.

Le quorum étant atteint, Yohan Penel annonce officiellement que cette AG peut valablement délibérer.

Le président propose Sylvain Benaïn comme président de séance.

1/ La proposition d'élection de Sylvain Benaïn en tant que président de séance est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 100 votants – 542 voix totales, 462 voix exprimées

Pour : 322 (69.7%) / Contre : 140 (30.3%) / Abstentions : 80

La proposition est adoptée à la majorité.

Le président de séance, Sylvain Benaïn, remercie les votants de la confiance qui lui est accordée.

Avant de procéder à ce vote, un hommage est rendu à Raymond Hermier, membre d'honneur de la fédération décédé récemment, sous la forme d'une minute d'applaudissements.

Résolution pour organiser les votes à bulletin secret

En réponse à la demande de membres de l'assemblée d'organiser les votes à bulletin secret, le président de séance propose ce vote.

2/ La résolution pour organiser les votes à bulletin secret est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 101 votants – 547 voix totales, 519 voix exprimées

Pour : 346 (66.7%) / Contre : 173 (33.3%) / Abstentions : 28

La proposition est adoptée à la majorité.

Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale du 18 novembre 2023

Aucune question ni remarque n'est émise sur le compte-rendu de l'assemblée générale du 18 novembre 2023 proposé à l'adoption.

3/ L'adoption du compte-rendu de l'assemblée générale du 18 novembre 2023 est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 101 votants – 547 voix totales, 424 voix exprimées

Pour : 410 (96.7%) / Contre : 14 (3.3%) / Abstentions : 107 / Non-votants : 16

La proposition est adoptée à la majorité.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

Présentation du budget prévisionnel 2024, des tarifs des licences, de l'affiliation fédérale et du plafond des cotisations pour la saison 2024/2025

Le détail de la construction du budget et les propositions de budgets se trouvent dans la note mise à disposition des représentants régionaux des clubs et représentants des licenciés individuels, en amont de l'AG, dans l'espace documentaire dédié : 8-ADMage_2402_Note_budgets_AG_FFBaD_mars24.

Franck Laurent, trésorier général, remercie le directeur général et l'équipe « finances » pour l'aide apportée dans sa prise de fonction. Il s'est fixé deux objectifs pour la fin de cette olympiade : garantir le budget qui va être voté, et le suivre afin de transmettre à la nouvelle équipe élue à la fin de l'année une trésorerie la plus saine possible.

Un comité de pilotage budgétaire (Copil) a été constitué fin 2023. Il s'est réuni 4 fois entre novembre 2023 et janvier 2024.

Deux budgets ont été proposés au conseil exécutif des 20 et 21 janvier 2024 :

- Un budget sans augmentation de la part fédérale de la licence, avec un résultat déficitaire de 114 k€
- Un budget avec une augmentation de la part fédérale de la licence de 3€, avec un résultat déficitaire de 74 k€ et incluant 200 k€ supplémentaires accordés à la performance sportive pour ne pas casser la dynamique olympique.

Le conseil exécutif a retenu les deux hypothèses budgétaires présentées par le Copil et a acté la présentation d'un troisième budget à l'équilibre avec une augmentation de la part fédérale de la licence de 5€ en conservant les 200 k€ supplémentaires pour la performance sportive, et en intégrant un budget participatif de 82 k€ laissant aux clubs le choix des projets à mener par la FFBaD dans le cadre de cette enveloppe.

Les **3 propositions de budget 2024** proposées aux votes sont donc les suivantes :

- Budget sans augmentation de la part fédérale de la licence
 - Budget déficitaire de 114 k€ (-500 k€ en 2024 / -700 k€ en 2025)
 - Aucune marge de manœuvre sur la prochaine olympiade pour l'équipe dirigeante 2024/2028
 - Arrêt de la structuration sportive et des ambitions sportives
 - Le budget 2025 serait, par conséquent, aussi déficitaire et ce, même avec un plan social de réduction des effectifs au vu des délais réglementaires de cette mesure.
- Budget avec une augmentation de la part fédérale de la licence de 3€
 - Budget déficitaire de 74 k€
 - Réactivation à l'identique de 2023 des enveloppes suspendues (PEF, Club Avenir, pôles espoirs, dialogue de gestion) dès 2025
 - Permet de repartir en 2025 plus sereinement
 - Vision sportive maintenue
 - Les fonds propres de la FFBaD reviendraient au niveau de ceux de 2019.
- Budget avec une augmentation de la part fédérale de la licence de 5€
 - Budget à l'équilibre dès 2024
 - Réactivation à l'identique de 2023 des enveloppes suspendues (PEF, Club Avenir, pôles espoirs, dialogue de gestion) dès 2025
 - Budget participatif de 82 k€ au choix des territoires (les modalités restent à définir)
 - Vision sportive maintenue.

Ce vote n'est pas un vote politique, pas un vote de projet, pas un vote sur une ou des personnes. C'est un vote qui engage.

Franck Laurent appelle au sens des responsabilités des membres de l'AG et à leur souhait de continuer ensemble dans la maison badminton.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

Temps d'échanges avec l'assemblée

Intervention n°1 (Florent Chayet – OCCI) : la solution à 3€ est en caractères plus gros et plus verts, est-ce une erreur de mise en page ?

Réponse n°1 (Franck Laurent) : non, ce n'est pas un problème de mise en page, c'est ce que je vous propose.

Intervention n°2 (Christian Privat – OCCI) : est-ce que les championnats du monde 2025 ont été pris en compte dans les 3 budgets ?

Réponse n°2 (Franck Laurent) : des provisions ont été faites sur les années précédentes (380 k€), mais il n'y en a pas de prévu pour 2024.

Intervention n°3 (Thierry Stempfél – GEST) : je voudrais faire une déclaration un peu générale. Avec un déficit annoncé de 1,4 millions d'euros, notre fédération a connu le pire déficit financier de son histoire, les assemblées générales précédentes avaient déjà mis en évidence une gestion hasardeuse des dépenses et des espoirs irréalistes de rentrées financières. Notre fédération est confrontée à une réalité brutale qui menace nos réserves et compromet notre avenir, notamment les championnats du monde 2025. Notre fédération vit un moment critique qui impose la mobilisation de tous et l'heure n'est plus à la polémique. Laissons le passé aux historiens. La Fédération Française, grâce à la mobilisation de tous les acteurs, a la capacité de s'en sortir. Elle a les ressources pour inverser la situation que nous vivons aujourd'hui et que nous sommes nombreux à déplorer. Je propose donc de soutenir l'augmentation de 3€ du prix de la licence, qui ne vaut pas un soutien à votre politique depuis 3 ans, à vos choix. Je m'inscris dans une logique de préserver l'avenir de notre fédération et de lui éviter une situation irréversible. Ces 3€ permettront de soulager assez rapidement la trésorerie de la FFBaD. Je souhaiterais que soit engagée une réflexion globale pour assainir les finances de notre structure, sans exclure aucun secteur, même du côté des ressources humaines. Je ne parle pas non plus du projet de prolongation du contrat du responsable des équipes de France, Fernando Rivas, souhaité par certains. Je ne parle pas de la maison du badminton.

Réponse n°3 (Franck Laurent) : nous ne connaissons pas encore le déficit 2023. Le budget sera déficitaire mais ne devrait pas atteindre le montant annoncé. Concernant Fernando Rivas, je n'ai pas grand-chose à dire. Sur la maison du badminton, le budget est à 0. En 2024, le financement de la fédération sur ce projet-là est stoppé mais les études se poursuivent.

Intervention n°4 (Christian Privat – OCCI) : où en est le fonds associatif à l'heure actuelle ?

Réponse n°2 (Franck Laurent) : le fonds associatif se situe aux alentours de 2,6 millions d'euros. Nous attendons la clôture du budget 2023, et normalement, il devrait se situer au même niveau que 2019.

Intervention n°5 (Hugo Anest – LIFB) : il faut qu'on se donne les moyens de nos ambitions. L'option n°1 est à exclure : cela réduirait à néant ce qui a été fait durant les précédentes olympiades au sein des territoires. Néanmoins, la solution 2 reste une solution, certes au rabais, mais acceptable. C'est une solution qui ne donnera pas non plus tous les moyens à la prochaine équipe pour agir, du moins pas tout de suite. La solution 3 sera compliquée à faire accepter aux licenciés mais elle donne aussi beaucoup de marge de manœuvre pour une prochaine équipe. Est-ce qu'une augmentation du timbre en deux temps passera ? On ne sait pas. Ma position est plutôt pour le +5€.

Réponse n°5 (Franck Laurent) : la difficulté est de trouver aujourd'hui un consensus.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

Intervention n°6 (Jean-Marc Serfaty – licenciés individuels) : je crois qu'il faut aussi regarder la fédération dans un mouvement sportif qui est en pleine évolution et dans une réalité économique mondiale avec des impacts sensibles pour le badminton (par exemple, les volants). Il y a des évolutions sur le coût du badminton qui sont considérables. Le coût de ce sport augmente naturellement, c'est un fait. Nier que le badminton va coûter plus cher, ce serait ignorer la réalité économique de ce sport. Dans le contexte actuel, je rejoins la position de Thierry Stempfél de donner les moyens à la nouvelle équipe de se donner un avenir. La fédération a déjà subi des tsunamis et elle se relèvera. L'évolution des licenciés est permanente. On avance moins vite qu'avant mais on avance. Il faut rester positif dans la vision de l'avenir.

Intervention n°7 (Raphaël Hertzog – AURA) : j'appuie les propos d'Hugo Anest. Un grand nombre de clubs ont déjà « acté » les 5€. Personne ne sera surpris si nous votons les 5€ aujourd'hui.

Intervention n°8 (Christophe Faulmann – OCCI) : je voudrais revenir sur le fonds associatif. Dans les documents reçus, je n'ai pas trouvé de données sur ce fonds.

Réponse n°8 (Céline Berton) : les données seront présentées à l'AG d'avril. Il n'y a pas eu de provision ajoutée sur le budget prévisionnel de 2024 car la provision se fait sur le résultat en fin d'année, et comme le résultat attendu sera déficitaire, il n'est pas possible d'intégrer une provision.

Intervention n°9 (Christian Degrave – NAQU) : le timbre fédéral n'a pas augmenté depuis 2018 à part les 2€ du magazine qui ont été rajoutés et sur cette période l'inflation a augmenté de 15% environ. A partir du moment où on n'augmente pas le timbre fédéral, la fédération se prive du maintien simplement de ses capacités financières.

Réponse n°9 (Franck Laurent) : il faut éviter de dire que l'on n'augmente pas le timbre pendant une mandature. Nous avons subi une forte inflation en 2023, donc nous essayons de retrouver un équilibre.

Intervention n°10 (Denise Désirliste – CVDL) : il serait peut-être mieux de présenter le résultat 2023 pour savoir où nous allons. On pourrait accepter 3 ou 5€ à condition d'avoir une visibilité.

Réponse n°10 (Franck Laurent) : nous savons que le résultat 2023 sera déficitaire, mais nous aurons toutes les informations uniquement fin mars.

Intervention n°11 (François Machavoine – NAQU) : serait-il possible d'envisager une indexation du tarif de la licence sur le coût de la vie ? Et nous pourrions voter une augmentation supplémentaire si des projets particuliers sont mis en place.

Réponse n°11 (Franck Laurent) : Nous ne pouvons pas voter une augmentation automatique. Les augmentations des tarifs des licences doivent être votées en assemblée générale.

Réponse n°11 bis (Yohan Penel) : c'est une voie qu'il semble très intéressant d'explorer. C'est ce que nous avons fait sur les plafonds des parts territoriales et cela permettrait d'avoir des petites augmentations successives plutôt qu'une augmentation importante.

Intervention n°12 (Patrice Lannoy – HFRA) : je suis favorable à l'augmentation de 3€ mais pas à celle de 5€ car je souhaite que les équipes qui vont se présenter aient un programme économique lié à leur discours.

Intervention n°13 (Kim Nivault – CVDL) : je suis d'accord pour rendre une situation saine pour la nouvelle équipe. A charge aux équipes qui vont se présenter de proposer un budget correspondant à leur projet.

Intervention n°14 (Pierre Chatellier – NORM) : nous avons un devoir de permettre à la prochaine équipe d'avoir les moyens de fonctionner mais attendons de voir ce qu'elle va nous proposer, c'est pourquoi je suis pour les 3€ mais pas pour les 5€.

Intervention n°15 (Pierre-Emmanuel Panier – licenciés individuels) : nous avons entendu parler de 2 IFB en 2024. Sachant que la compétition est déficitaire pour la FFBaD, quelle est la contribution économique sur les événements ? Quelle est la contribution RH sur la performance sportive ? Quelles sont les dépenses prévues concernant le siège fédéral ?



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

Réponse n°15 (Franck Laurent) : il n'y aura pas d'IFB en octobre 2024. Elle est déplacée au mois de mars 2024. En revanche, le fait d'organiser les IFB en mars, plutôt qu'en octobre, a un impact sur la trésorerie. Concernant le sujet RH, ce sera au DTN de mettre en place la politique sportive en fonction du budget alloué. Concernant les dépenses liées au siège, le sujet a été abordé avec le directeur général. Les dépenses liées au système de chauffage ont été budgétées.

Tarifs de la licence estivale, des cotisations annuelles et des titres de participation pour la saison 2024/2025

Avant de lancer les votes, Franck Laurent rappelle que l'AG du 10 juillet 2023 a voté l'indexation des plafonds des parts territoriales (partie licence) sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Pour 2023, la valeur de l'indice IPCH est de 4,1%. Les nouveaux plafonds des cotisations locales pour la saison 2024/2025 sont donc :

- 👉 Ligues : 22,90€
- 👉 Comités : 15,62€

Intervention n°16 (Pierre-Emmanuel Panier – licenciés individuels) : peut-on avoir une idée du nombre de licences estivales délivrées sur la précédente saison ?

Réponse n°16 (Yohan Penel) : lors de la saison 2022/2023, il y a eu 1 764 licences estivales. L'été précédent (2022), ils étaient environ 2 000 à avoir pris une licence estivale et 1 200 d'entre eux ont repris une licence à l'année lors de la rentrée suivante.

4/ La validation du maintien du tarif de la licence estivale, des cotisations annuelles et des titres de participation pour la saison 2024/2025 est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 101 votants – 547 voix totales, 512 voix exprimées

Pour : 504 (98.4%) / Contre : 8 (1.6%) / Abstentions : 3 / Non-votants : 32

La proposition est adoptée à la majorité.

Part fédérale de la licence

Avant d'ouvrir le vote, Sylvain Benaïn explique qu'il s'agit, dans un premier temps, de voter sur le principe d'augmentation du tarif de la part fédérale de la licence. Le vote sur le montant de l'augmentation interviendra après, si le principe d'augmentation est adopté.

5/ La proposition d'une augmentation de la part fédérale de la licence (3€ ou 5€) pour la saison 2024/2025 est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 101 votants – 547 voix totales, 535 voix exprimées

Pour : 418 (78.1%) / Contre : 117 (21.9%) / Abstentions : 12

La proposition est adoptée à la majorité.

6/ Le choix du montant de l'augmentation de la part fédérale de la licence pour la saison 2024/2025 est soumis au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 101 votants – 547 voix totales, 525 voix exprimées, 22 abstentions

3€ : 298 voix	56.8%
5€ : 227 voix	43.2%



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

Le montant de l'augmentation de la part fédérale retenu est de 3€. Cela concerne les licences adultes et jeunes. Pour les minibads, l'augmentation sera de 1,5€.

7/ L'approbation du budget prévisionnel 2024 est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 101 votants – 547 voix totales, 513 voix exprimées

Pour : 408 (79.5%) / Contre : 105 (20.5%) / Abstentions : 34

La proposition est adoptée à la majorité.

Franck Laurent remercie l'assemblée.

Modifications des statuts et du règlement intérieur

Le détail de la présentation et des modifications proposées se trouve dans la note et le diaporama mis à disposition des représentants régionaux des clubs et représentants des licenciés individuels, en amont de l'AG, dans l'espace documentaire dédié :

🔊 [5-ADMage_2402_Note_reforme_textes_federaux_FFBaD_AG_mars24](#)

🔊 [6-ADMage_2402_PPT_reforme_textes_federaux_FFBaD_AG_mars24](#)

Sylvain Benain introduit la partie consacrée à la modification des statuts et du règlement intérieur, et donne la parole à Yohan Penel.

La réforme des textes fédéraux prend en compte la loi du 02 mars 2022 sur la démocratisation du sport en France, les propositions du groupe de travail qui a travaillé pendant 2 ans sur le sujet, mais aussi les remontées des territoires, et les contradictions qui ont pu apparaître dans les textes.

Les principales évolutions des textes concernent :

- 🔊 L'objet social de la fédération,
- 🔊 La future instance dirigeante,
- 🔊 La composition de l'assemblée générale électorale,
- 🔊 Le calendrier électoral,
- 🔊 Les conséquences directes pour les organismes déconcentrés.

Yohan Penel explique ensuite le principe retenu pour l'adoption des textes : 13 votes vont être proposés à l'approbation de l'assemblée générale, dont certains seront suivis d'un vote alternatif en cas de rejet.

Avant chaque vote, une présentation des enjeux spécifiques sera faite et les membres de l'AG auront la possibilité de poser des questions.

Les enjeux de la réforme

Ils sont au nombre de 4 :

- 🔊 Les évolutions liées à la loi du 02 mars 2022, qui sont de 3 ordres :
 - La parité au sein de l'instance dirigeante de la fédération et de celle des ligues,
 - La représentativité des différents collèges au sein du comité exécutif,
 - La constitution des assemblées générales.
- 🔊 Les engagements pris en accord avec le projet fédéral :
 - L'inversion du calendrier électoral,
 - La représentativité au sein du comité exécutif, diversité au sein de l'AG, limitation des mandats dans le temps et dans l'espace,
 - L'évolution de l'instance de contrôle.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale 02 et 03 mars 2024

- 👉 Le positionnement de la FFBaD dans le monde du sport et dans la société française :
 - Repréciser l'objet social pour toucher l'ensemble de la communauté, pour diversifier les leviers d'attractivité vis-à-vis des partenaires.
- 👉 La simplification des textes :
 - La fusion et le déplacement d'articles,
 - La désignation et les prérogatives de commissions statutaires.

Le calendrier

Yohan Penel présente le calendrier de mise en place de la réforme (voir détail dans le diaporama diffusé en amont de l'AG).

Composition du comité exécutif

Yohan Penel présente la composition du futur comité exécutif en expliquant les impacts du Code du sport, de la loi du 02 mars 2022 et du projet fédéral sur la répartition des différents collèges. Il présente ensuite les critères d'éligibilité pour le collège des officiels techniques et pour celui des entraîneurs. Puis il expose l'échéancier de mise en place du comité exécutif.

Composition de l'assemblée générale électorale

Yohan Penel présente la composition de la nouvelle assemblée générale électorale en expliquant les impacts du Code du sport, de la loi du 02 mars 2022 et du projet fédéral sur les différents collèges. Le vote se déroulera sous forme d'un vote électronique sur plusieurs jours. Puis il présente enfin le poids électoral de chaque collègue.

Assemblées générales

Il y aura 3 types d'assemblées générales différentes dont les caractéristiques sont résumées ci-dessous.

Type d'AG	AG ordinaires	AG extraordinaires	AG électorales
Périodicité	Tous les ans, une fois par an	Ponctuellement	Tous les 4 ans ou en cas de révocation
Déroulement	En présentiel ou en distanciel (au moins une AG en présentiel)		Vote électronique sur plusieurs jours
Contenu	Bilans	Modifications des statuts, décisions exceptionnelles	Election du comité exécutif (liste, médecin)
Composition	Représentants régionaux des clubs	Représentants régionaux des clubs	50% clubs 30% représentants régionaux aux AG fédérales 20% représentants départementaux aux AG de ligue

Conséquences pour les organismes déconcentrés

Yohan Penel présente les conséquences pour les organismes déconcentrés (ligues et comités) :

- Parité,
- Limitation de mandat,
- Modification des statuts types.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

A. Retrait des licenciés individuels des membres de la FFBaD ou des organismes déconcentrés

Explications

L'enjeu est une simplification du processus électoral. Les licences individuelles (FFBaD ou organes déconcentrés) existeraient toujours, mais il n'y aurait plus de collège spécifique à l'AG fédérale. Les droits des licenciés individuels seraient maintenus : ils pourraient candidater au conseil d'administration de l'instance auprès de laquelle ils ont pris leur licence (FFBaD ou OD), ainsi que pour représenter l'instance aux assemblées générales.

Remarques et questions

Intervention n°1 (Thierry Stempfel – GEST) : j'aimerais faire une proposition concernant l'ensemble des votes. Certains changements ne souffrent d'aucune discussion car découlant de la loi, et d'autres découlent d'une vision particulière de la gouvernance d'une fédération sportive. Ces propositions sont portées par une équipe dont le président a annoncé son intention de ne pas poursuivre son engagement après décembre 2024. Nos statuts sont faits pour s'inscrire dans l'avenir. Si des révisions doivent avoir lieu, elles doivent se faire dans la sérénité et le consensus. Je soutiens fermement l'intégration des dispositions de la loi du 02 mars 2022 tout en rejetant ce que l'équipe actuelle a greffé autour. Je propose de laisser à l'équipe qui arrivera en décembre 2024 le choix de son mode de fonctionnement.

Réponse n°1 (Yohan Penel) : en annonçant que la liste ne se représenterait pas, nous aurions pu ne rien porter. Si nous portons une volonté politique, c'est que nous considérons que c'est pour le bien du badminton et pas pour le nôtre. Je vous demande de tenir compte de l'intérêt général, du retour des territoires sur un certain nombre de dysfonctionnements observés dans ces statuts et pas d'adopter une posture politicienne. Il n'y a pas qu'une vision politique dans les 13 votes. C'est le fruit de deux ans de travail de la part de personnes d'horizons très différents pour aboutir à ces propositions. Ce serait leur manquer de respect de voter contre sous prétexte qu'elles viendraient de moi. La démocratie s'exprimera et nous la respecterons.

Intervention n°2 (Gilles Castillon – OCCI) : est ce que les licenciés individuels d'OD peuvent être candidats au comité exécutif de la FFBaD ?

Réponse n°2 (Jean-Christophe Breillat – CDES conseil) : la FFBaD a fait le choix de délivrer des licences individuelles en dehors des clubs et elle en a tout à fait le droit. Si la fédération autorise aux licenciés individuels d'être membres de son AG, ce qui est le cas actuellement, il faut organiser leur représentation au sein de l'assemblée générale, avec un collège spécifique. C'est la suppression de cette représentation qui est proposée. La licence individuelle donne droit de participer à la vie de la fédération en étant élu au comité exécutif, et en étant représentant à l'assemblée générale de la FFBaD en tant que représentant du territoire dans lequel la licence individuelle aura été délivrée. Si la ligue Occitanie délivre des licences individuelles, les personnes concernées pourront être élues à l'assemblée générale de la ligue mais également à l'assemblée générale de la FFBaD en tant que représentant de leur territoire.

Intervention n°3 (Pierre Chatellier – NORM) : ce qui m'interpelle, c'est qu'on peut être éligible sans être électeur.

Réponse n°3 (Jean-Christophe Breillat – CDES conseil) : tout licencié de la FFBaD (individuel ou en club) pourra candidater au comité exécutif de la fédération, mais n'est pas nécessairement électeur. Il peut l'être par le biais de la représentation indirecte.

Intervention n°4 (Cécile Laforest – NAQU) : est-ce que nous savons comment est traité le cas des licenciés individuels dans les autres fédérations ? Par exemple à la natation, les licenciés sont regroupés dans un club France et ce club a le droit de vote à l'AG.

Réponse n°4 (Jean-Christophe Breillat – CDES conseil) : il y a quelques fédérations, ultra minoritaires, qui ont fait le choix de faire voter les licenciés individuels en accord avec l'organisation de leur discipline. Cela ne doit pas être un point de crispation. Cela pourrait l'être si le choix était de supprimer les licences individuelles, ce qui n'est pas le cas.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

Intervention n°5 (Laurence Le Couëdic – LIFB) : le poids des licenciés individuels est disproportionné par rapport aux licenciés de club.

Réponse n°5 (Jean-Christophe Breillat – CDES conseil) : la représentation spécifique des licenciés individuels à la FFBaD se justifiait peut-être il y a un moment. Le fait que la représentation actuelle est disproportionnée peut justifier de la supprimer.

8/ Le retrait des licenciés individuels des membres de la FFBaD est soumis au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 101 votants – 547 voix totales, 514 voix exprimées

Adoption à la majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées (66.67%)

Pour : 310 (60.3%) / Contre : 204 (39.7%) / Abstentions : 28 / Non-votants : 5

La proposition est rejetée.

B. Inversion du calendrier électoral dans les organismes déconcentrés (RI 3.2.12, RI 4.2.7)

Explications

Actuellement :



Après la réforme :



- 🔊 La proposition d'inversion est un des engagements du projet fédéral.
- 🔊 Cela permet aux ligues et aux comités d'organiser leurs élections en connaissance du projet fédéral qui aura été validé.
- 🔊 Les personnes non élues au comité exécutif fédéral pourront candidater dans les ligues, puis dans les comités.
- 🔊 Cela permet d'avoir des votants qui ont vécu l'olympiade.

Cette inversion nécessite une prolongation du mandat actuel des dirigeants de ligue et de comité, et des représentants régionaux des clubs.

Remarques et questions

Intervention n°1 (Jean-François Aninat – OCCI) : l'avantage du calendrier électoral actuel est que les électeurs, qui vont désigner le nouveau conseil exécutif, vont choisir le projet de la liste qu'ils voudront voir élue. Si le calendrier est inversé, ils seront mis devant le fait accompli et ne seront peut-être pas d'accord



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

avec le projet fédéral qui aura été validé par l'assemblée générale.

Réponse n°1 (Yohan Penel) : en 2020, 55% des électeurs ont voté pour un projet et 45% ont voté pour un autre projet et n'étaient pas d'accord avec le projet retenu. Dans les 55% qui ont voté pour, il y a certainement des personnes qui depuis ont changé leur point de vue et ne veulent plus de ce projet.

Intervention n°2 (Cécile Laforest – NAQU) : je ne vois pas ce que cette inversion va changer sur le fait que chaque organe déconcentré va continuer à adapter le projet à la spécificité de son territoire. J'ai constaté qu'il y a une grosse inquiétude de certains bénévoles qui découvrent que leur mandat va durer un an de plus, et certains comités vont avoir du mal à fonctionner pendant un an si cette inversion du calendrier électoral est votée.

Réponse n°2 (Yohan Penel) : personne n'est prisonnier de son engagement et ceux qui souhaitent s'arrêter en 2024 peuvent le faire : il y a alors une élection partielle et en 2025, une élection de tout le CA. Sur le premier point, dans les statuts de la fédération, les ligues et comités sont là pour décliner le projet fédéral dans leur territoire. Avec l'inversion du calendrier, on apporte une donnée supplémentaire qui permet à chacun de s'engager en toute connaissance de cause.

Intervention n°3 (Raphaël Hertzog – AURA) : je trouve la proposition intéressante dans la mesure où ce sont des personnes qui ont vécu l'olympiade actuelle qui choisissent la suite.

Intervention n°4 (Didier Jacquemin – LIFB) : je rajouterai aux propos de mon prédécesseur que les représentants actuels sont les mieux placés pour choisir la nouvelle équipe.

Intervention n°5 (Kim Nivault – CVDL) : l'inversion permet aux équipes qui candidatent dans les ligues de présenter des projets qui sont la déclinaison du projet fédéral.

Intervention n°6 (Nathalie Huet – PACA) : je ne comprends pas le point 2.2.4 du règlement intérieur « Dans le respect des orientations majeures définies par l'assemblée générale, le comité exécutif définit le projet fédéral de la FFBaD. » Comment cet article s'inscrit dans le calendrier fédéral ?

Réponse n°6 (Yohan Penel) : l'AG électorale désigne la liste vainqueur et donc le projet qui va avec. Les orientations correspondent au projet. Ce qu'une liste porte, c'est un projet électoral. Il devient projet fédéral lorsque le comité exécutif s'approprie le projet de la liste vainqueur.

Intervention n°7 (Nathalie Huet – PACA) : il faudra reformuler l'article.

9/ L'inversion du calendrier électoral dans les organismes déconcentrés est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 101 votants – 547 voix totales, 514 voix exprimées

Pour : 298 (58%) / Contre : 216 (42%) / Abstentions : 23 / Non-votants : 10

Adoption à la majorité absolue des voix exprimées (50%)

La proposition est adoptée à la majorité.

C. Modalités d'actions en cas de dysfonctionnements constatés des organismes déconcentrés (statuts 1.8.12, 1.8.13 / RI 3.1.2 à 3.1.6, 4.1.2 à 4.1.5)

Explications

Actuellement, en cas de défaillance d'un comité (notamment par manque de bénévoles), les ligues agissaient sans cadre statutaire. L'objectif de cette proposition est de répondre aux attentes des territoires en cas de défaillance d'un organisme déconcentré, en intégrant la notion de « mise sous tutelle ».

Aucune remarque ou question n'est formulée.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

10/ La validation des modalités d'actions en cas de dysfonctionnements constatés des organismes déconcentrés est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 100 votants – 542 voix totales, 526 voix exprimées

Pour : 416 (79.1%) / Contre : 110 (20.9%) / Abstentions : 11 / Non-votants : 5

Adoption à la majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées (66.7%)

La proposition est adoptée à la majorité.

D. Composition de l'assemblée générale des comités (RI 4.2.1)

Explications

L'enjeu est de simplifier le processus et de permettre d'atteindre plus facilement les quorums. Actuellement, le nombre de représentants par club et le nombre de voix par représentant dépendaient du nombre d'adhérents du club. La proposition de modification du RI est de réduire le nombre de représentants à un par club (président ou personne nommée) dont le nombre de voix dépendrait du nombre de voix du club.

Remarques et questions

Intervention n°1 (Nathalie Huet – PACA) : les assemblées générales des comités sont l'occasion de recruter des nouveaux bénévoles. Elles sont très importantes car elles permettent de montrer comment fonctionne le comité et de motiver des gens pour qu'ils deviennent de futurs dirigeants de comité.

Réponse n°1 (Yohan Penel) : dire que les AG se composent des présidents de club ou de leurs représentants ne leur interdira jamais de venir avec d'autres personnes.

Intervention n°2° (Julien Delmas – NAQU) : ces moments sont l'occasion de présenter le projet du comité, un nombre plus important de représentants par club permettrait donc de partager ce projet avec un plus grand nombre. De même, s'il n'y a qu'un représentant par club aux AG électives, il y aura moins d'imprégnation de la politique fédérale dans les territoires.

Intervention n°3 (Raphaël Hertzog AURA) : les AG de comité sont également l'occasion d'élire les représentants pour les AG de ligue et, en général, on le fait avec les présents, et si ce nombre est réduit, ça sera encore des présidents de club qui seront représentants du comité alors qu'ils sont déjà impliqués et qu'on essaie de mieux répartir les responsabilités.

Intervention n°4 (Benoit Baroche – NORM) : la communication fédérale arrive toujours aux présidents des instances. Si nous nous limitons aux présidents dans les AG de comité, nous allons appauvrir la communication. Il peut y avoir parfois des difficultés pour atteindre le quorum en AG de ligue mais très rarement en AG de comité ou il y a du monde, et où on a l'occasion de communiquer de manière large.

Intervention n°5 (Jean-François Aninat – OCCI) : certains départements, notamment en Occitanie, ont très peu de clubs (<6). Dans ce cas, les AG de comité risquent de se dérouler devant un public très réduit.

Intervention n°6 (Didier Jacquemin – LIFB) : rien n'empêche d'avoir un représentant avec des pouvoirs élargis au cas où il n'y a pas suffisamment de représentants pour permettre au club d'être présent avec la totalité des voix. Je ne vois pas l'importance de limiter à un seul représentant de club alors que le simple fait d'autoriser des pouvoirs limités en termes de voix permettrait de trouver une solution.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

11/ La composition de l'assemblée générale des comités est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 100 votants – 542 voix totales, 491 voix exprimées

Pour : 164 (33.4%) / Contre : 327 (66.6%) / Abstentions : 51

Adoption à la majorité absolue des voix exprimées (50%)

La proposition est rejetée.

E. Validation des modalités de désignation à la présidence de séance des assemblées générales fédérales

Explications

Jusqu'à présent, la désignation du président de séance des assemblées générales était soumise à l'approbation de ses membres en début de séance. La proposition est que le comité exécutif désigne la personne qui animera l'AG.

Aucune remarque ou question n'est formulée.

12/ La validation des modalités de désignation à la présidence de séance des assemblées générales fédérales est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 100 votants – 542 voix totales, 498 voix exprimées

Pour : 312 (62.7%) / Contre : 186 (37.3%) / Abstentions : 26 / Non-votants : 18

Adoption à la majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées (66.7%)

La proposition est rejetée.

F. Modalités de scrutin pour les élections fédérales (hors dispositions légales) : scrutin de liste, scrutin pour le médecin (RI 1.1.5, 1.1.6)

Explications

La proposition tient compte des préconisations du rapport du comité national d'éthique et de celui de la commission d'enquête parlementaire.

<i>Situation actuelle</i>	<i>Proposition</i>
Liste de 19 personnes	Liste entre 20 et 30 personnes
2 tours	1 tour
12 sièges pour la liste arrivée en tête 5 sièges à la proportionnelle entre les 2 listes au 2 nd tour	14 sièges pour la liste arrivée en tête 4 sièges à la proportionnelle entre les autres listes

La proposition consiste à avoir des listes plus larges pour pallier les démissions potentielles. En effet, en cas de démission alors que la liste est épuisée, il faut refaire voter l'ensemble des collègues (clubs, ligues et comités). Le fait de passer à un tour simplifie le processus électoral, ce qui permet d'organiser une proportionnelle entre toutes les listes présentes.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

Remarques et questions

Intervention n°1 (Pierre Chatellier – NORM) : dans les 23 membres du comité exécutif, il y a des personnes que l'on ne verra jamais. Les sportifs de haut niveau, les officiels techniques ont déjà siégé par le passé à l'instance dirigeante et étaient souvent en compétition. Il aurait peut-être fallu augmenter un peu le nombre pour éviter de se mettre en difficulté.

Réponse n°1 (Yohan Penel) : c'est déjà ce que nous avons fait par rapport aux premières propositions en passant de 21 à 23.

Réponse n°1 (Jean-Christophe Breillat – CDES conseil) : la plupart des fédérations sportives tendent maintenant vers des scrutins de liste sur un seul tour. La spécificité de la FFBaD est que la liste arrivée en tête ne bénéficie pas d'autres sièges que les 14 qui lui sont attribués.

Intervention n°2 (Thierry Stempfél – GEST) : j'aurais apprécié avoir une représentation des ligues dans cette proposition-là. L'implication des ligues dans les prises de décisions est quelque chose qui a pêché sur ces 3 ans. Il aurait été judicieux d'intégrer d'une façon ou d'une autre les ligues.

Réponse n°2 (Yohan Penel) : 2 représentants du conseil des présidents de ligue (CPL) siègent au comité exécutif, et continueront de siéger avec voix consultative.

Réponse n°2 (Jean-Christophe Breillat – CDES conseil) : ce n'est pas possible légalement d'avoir des présidents de ligue membres de droit du comité exécutif. Il faut que cela passe par une élection.

13/ La validation des modalités de scrutin pour les élections fédérales (hors dispositions légales) est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 100 votants – 542 voix totales, 533 voix exprimées

Pour : 397 (74.5%) / Contre : 136 (25.5%) / Abstentions : 9

Adoption à la majorité absolue des voix exprimées (50%)

La proposition est adoptée à la majorité.

G. Limitation des mandats des membres du conseil exécutif dans le temps hors présidence (statuts 4.3.3.2, 4.3.3.3)

Explications

La limitation de mandat pour le président n'est pas prévue dans ce vote, et fera l'objet d'un vote ultérieur.

La proposition est un des engagements du projet fédéral.

L'objectif est de permettre une meilleure diversité des acteurs dans le temps, tout en leur permettant de postuler à nouveau dans la limite de la proposition.

C'est une préconisation de la commission d'étude parlementaire.

Actuellement, il n'y a pas de limitation.

La proposition est de limiter à 3 mandats de plein exercice par poste (VP, TG, SG) et à 4 mandats de plein exercice au sein du comité exécutif.

Remarques et questions

Intervention n°1 (Philippe Plaksine – PACA) : est-ce que la limitation est pour 3 mandats consécutifs ?

Est-ce que c'est rétroactif ?

Réponse n°1 (Yohan Penel) : non, il n'y a pas de notion de mandats consécutifs. Oui, c'est rétroactif.

Intervention n°2 (Julien Delmas – NAQU) : est-ce que c'est déclinable aux organes déconcentrés ?

Réponse n°2 (Yohan Penel) : non.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

Intervention n°3 (Gilles Castillon – OCCI) : avec la limitation à 4 mandats, un jeune élu de 25 ans ou issu de la Junior Academy pourrait ne plus être élu à la fédération à 40 ans.

Réponse n°3 (Yohan Penel) : il y a plein d'autres leviers pour s'engager : les instances européennes, mondiales, le mouvement olympique, le mouvement paralympique. Il est possible également de se voir confier des missions sans être élu (piloter des comités de pilotage, des commissions).

Intervention n°4 (Gilles Castillon – OCCI) : sans un pied dans l'instance nationale, les personnes ne sont pas au fait de ce qui se passe à la fédération.

Réponse n°4 (Yohan Penel) : nous avons des exemples de personnes qui siègent, ou ont siégé, dans des instances supérieures sans être élues à la fédération : Paul-André Tramier a été élu 8 ans au CNOSF, Etienne Thobois siège à la BWF.

Intervention n°5 (Valérie Contoz – LIFB) : à partir de quand sera effective la proposition ?

Réponse n°5 (Yohan Penel) : elle sera effective pour les prochaines élections.

Intervention n°6 (Christian Privat – OCCI) : c'est un peu gênant d'inclure les adjoints dans les postes limités car il s'agit souvent de personnes en formation.

Réponse n°6 (Yohan Penel) : rien n'empêche quelqu'un d'être secrétaire général adjoint 2 mandats, puis secrétaire général 2 autres mandats. Il est possible de faire plusieurs mandats à des postes différents, en étant limité à 3 mandats par poste et à 4 mandats au maximum.

Réponse n°6 (Jean-Christophe Breillat – CDES conseil) : seuls les postes principaux sont impactés (trésorier, secrétaire), pas les adjoints.

Intervention n°7 (Pierre-Emmanuel Panier – licenciés individuels) : est-ce que les membres d'honneur sont impactés par cette mesure ?

Réponse n°7 (Yohan Penel) : non, ils sont nommés à vie.

14/ La limitation des mandats des membres du conseil exécutif (hors présidence – Limitation à 3 mandats de plein exercice par poste VP, TG, SG et limitation à 4 mandats de plein exercice au sein du comité exécutif) est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 100 votants – 542 voix totales, 535 voix exprimées

Pour : 291 (54.4%) / Contre : 244 (45.6%) / Abstentions : 7

Adoption à la majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées (66.7%)

La proposition est rejetée.

Yohan Penel propose un vote alternatif concernant une limitation à 3 mandats consécutifs.

Intervention n°8 (Jean-François Aninat – OCCI) : pourquoi limiter ? L'AG peut permettre de limiter les mandats, et le comité exécutif peut également refuser de donner le poste à quelqu'un qui se représenterait.

Réponse n°8 (Yohan Penel) : les 2 rapports cités précédemment (comité national d'éthique, commission d'enquête parlementaire) citent un « entre-soi » dans le monde du sport. Le scrutin de liste (on ne peut pas rayer les noms sur une liste) ne permet pas tant que ça de limiter le nombre de mandats.

Intervention n°9 (Valérie Contoz – LIFB) : de quel ordre serait la pause entre 2 séries de mandat ?

Réponse n°9 (Yohan Penel) : un mandat de plein exercice, donc 3 ans minimum.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

Intervention n°10 (Laurence Le Couëdic – LIFB) : si l'AG rejette cette nouvelle proposition, quelle est l'alternative ?

Réponse n°10 (Yohan Penel) : aucune limitation.

Intervention n°11 (Laurent Pastorino – PACA) : est-ce que dans le vote 14 bis, il y a la rétroactivité aussi ?

Réponse n°11 (Yohan Penel) : oui.

Intervention n°12 (Raphaël Hertzog – AURA) : si une seule liste se présente avec des candidats dont nous ne voulons pas, nous n'avons pas d'autre de choix que de voter pour eux ou s'abstenir. Pour moi, c'est important de prendre en compte ce critère, d'assurer une bonne rotation des élus. Le déroulement de cette AG ne me donne pas confiance dans notre capacité à être exemplaires.

14 bis/ La limitation des mandats des membres du conseil exécutif à 3 mandats consécutifs de plein exercice tous postes confondus (hors présidence) est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 100 votants – 542 voix totales, 533 voix exprimées

Pour : 316 (59.3%) / Contre : 217 (40.7%) / Abstentions : 9

Adoption à la majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées (66.7%)

La proposition est rejetée.

Intervention n°13 (Julie Couture – PACA) : même si cela n'a pas été voté, est ce que cette mesure s'adressait également aux femmes qui ne sont pas très nombreuses ?

Réponse n°13 (Yohan Penel) : cette remarque sera consignée.

Intervention n°14 (Pierre-Emmanuel Panier – licenciés individuels) : est-ce que le vote sur les 3 postes féminins vacants a été organisé ?

Réponse n°14 (Emilie Coconnier) : un appel à candidatures a été ouvert sur l'AG de mars et sur celle d'avril. Il y a eu un article sur le site Internet et dans la newsletter « dirigeants », avec des dates limites de candidature fixées pour les 2 AG. L'information a également été communiquée lors de l'AG du 18 novembre 2023. Aucune candidature n'a été reçue pour cette AG : l'élection partielle au conseil exécutif n'a donc pas été inscrite à l'ordre du jour de cette AG.

H. Limitation des mandats des membres du conseil exécutif dans l'espace (statuts 4.11.3)

Explications

La situation actuelle est la suivante :

On ne peut pas être	président				de ligue
	secrétaire général	de la FFBaD	et	président	de comité
	trésorier général				de club
	vice-président				
	SG adjoint	de la FFBaD	et	président	de ligue
	TG adjoint				de comité



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

La proposition est la suivante :

On ne peut pas être	président	de la FFBaD	et	président	de ligue	
	secrétaire général			vice-président		de comité
	trésorier général			secrétaire général		de club
	SG adjoint			trésorier général		
	TG adjoint					

Les enjeux sont de limiter les conflits d'intérêts en évitant les cumuls de mandats en ligue, en comité, en club avec la fédération.

Remarques et questions

Intervention n°1 (Cécile Laforest – NAQU) : concernant le cumul de mandats entre membre du conseil exécutif et représentant de ligue, j'ai interpellé la commission éthique et déontologie début 2023 qui m'a répondu que si les statuts ne le prévoyaient pas actuellement, ce serait une bonne chose de l'intégrer dans une modification. Pourquoi est-ce que ce point ne figure pas dans les propositions ?

Réponse n°1 (Nicolas Catterou) : la CED a simplement recommandé aux instances de la fédération de mener une réflexion sur ce sujet et n'a pas invité à statuer. Ça a été le cas aux conseils exécutifs de décembre et janvier pendant lesquelles toutes les incompatibilités ont été balayées.

Réponse n°1 (Yohan Penel) : si cette incompatibilité s'appliquait également aux ligues et comités, cela pourrait devenir compliqué car beaucoup de membres des conseils d'administration des ligues et comités sont issus des représentants des instances inférieures.

Réponse n°1 (Jean-Christophe Breillat – CDES conseil) : les situations dans les autres fédérations sportives sont très diverses. Il n'y a aucune obligation particulière sur le plan légal. Chaque fédération se donne les règles qu'elle souhaite.

Intervention n°2 (Christian Privat – OCCI) : pourquoi interdire le cumul de mandats aux présidents de club ?

Réponse n°2 (Yohan Penel) : c'est déjà le cas. C'est une question de disponibilité.

Intervention n°3 (Laurent Pastorino – PACA) : avec l'inversion de calendrier qui vient d'être votée, est-ce que les représentants qui vont désigner l'équipe fédérale pourront être remplacés au niveau des AG électives des ligues et comités ?

Réponse n°3 (Yohan Penel) : la non-reconduction va être faite naturellement.

Intervention n°4 (David Angelats – OCCI) : quel est le délai pour démissionner ? Est-ce un prérequis pour être candidat ?

Réponse n°4 (Yohan Penel) : comme les élections fédérales auront lieu en premier, les élus de la fédération seront connus et ne pourront pas candidater sur des postes interdisant le cumul dans les organismes déconcentrés.

Réponse n°4 (Jean-Christophe Breillat – CDES conseil) : il n'est pas possible d'être en même temps dans les 2 positions. Une fois que l'on est élu dans la 2^{ème} position, il faut faire un choix, alors que dans certains cas on ne peut pas candidater, par exemple un CTS placé auprès de la FFBaD ne peut pas être candidat au comité exécutif.

Intervention n°5 (Cécile Laforest – NAQU) : le sujet n'est pas d'interdire à un représentant d'être candidat dans une instance dirigeante, c'est qu'il renonce à son poste de représentant une fois qu'il est élu. C'est un principe de base de la séparation des pouvoirs.

Réponse n°5 (Yohan Penel) : cette disposition a toujours existé par le passé à la fédération. Il a toujours été possible d'être élu dans l'instance dirigeante fédérale et représentant régional de club.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

15/ Le non-cumul de mandats entre les différents échelons fédéraux est soumis au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 100 votants – 542 voix totales, 522 voix exprimées

Pour : 330 (63.2%) / Contre : 192 (36.8%) / Abstentions : 9 / Non-votants : 11

Adoption à la majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées (66.7%)

La proposition est rejetée.

I. Inscription de la mission (statuts 1.1)

Explications

Yohan Penel indique que la restitution intégrale de l'ensemble des travaux autour de la question de l'objet social de la fédération a été transmise aux représentants (engagement de mai 2023). La formulation de la raison d'être a été approuvée à l'AG de mai 2023. La question est de savoir si cette raison d'être doit être inscrite dans les statuts. Les travaux ont été soumis au ministère des sports qui les a déclarés conformes. Depuis ces travaux, il y a eu d'autres éléments qui légitiment la démarche engagée :

- 🔊 La grande **cause nationale** décrétée par la présidence de la République pour 2024 autour de 3 objectifs :
 - Mettre le sport au cœur des politiques publiques et du pacte républicain,
 - Valoriser la place du sport en France,
 - Inciter les Français à faire davantage d'activités physiques et sportives,
- 🔊 Le lancement du réseau « **les clubs sportifs engagés** », dans le but « d'affirmer et de faire monter en puissance le rôle social des acteurs du sport ». Ce réseau permettra l'identification des clubs, leur accompagnement et l'accès à des financements dédiés.
- 🔊 Une **loi-cadre pour le sport** annoncée pour la fin de l'année 2024 qui, en particulier, encouragera « les fédérations à s'affirmer comme des fédérations à mission ».

Yohan Penel présente les différents objectifs de la raison d'être (sportifs, fédéraux, sociaux et environnementaux) dont le détail est dans le diaporama diffusé en amont de l'AG.

Remarques et questions

Intervention n°1 (Marcel Maurel – OCCI) : qu'est-il prévu comme alternative à cette proposition ?

Réponse n°1 (Yohan Penel et Emilie Coconnier) : en cas de rejet de cette proposition, il sera proposé les articles suivants :

- Article 1.1.2 : objectifs sportifs avec intégration de l'ensemble des disciplines mentionnées dans le contrat de délégation
- Article 1.1.3 : objectifs fédéraux d'accompagnement des structures affiliées
- Article 1.1.4 : uniquement le dernier alinéa relatif à l'intégrité des personnes et des compétitions
- Article 1.1.5 : promotion des disciplines, défense des intérêts, partie civile
- Article 1.1.6 : respect de la charte de déontologie établie par le CNOSF

16/ La réécriture de l'objet social est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 100 votants – 542 voix totales, 517 voix exprimées

Pour : 303 (58.6%) / Contre : 214 (41.4%) / Abstentions : 25

Adoption la majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées (66.7%)

La proposition est rejetée.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

La proposition étant rejetée, il est proposé une formulation alternative.

16 bis/ La validation des articles 1.1.2, 1.1.3, 1.1.5 et 1.1.6 des statuts, ainsi que le dernier alinéa de l'article 1.1.4 des statuts est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 100 votants – 542 voix totales, 501 voix exprimées

Pour : 377 (75.2%) / Contre : 124 (24.8%) / Abstentions : 35 / Non-votants : 6

Adoption à la majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées (66.7%)

La proposition est adoptée à la majorité.

J. Dispositions relatives à l'instance de contrôle (statuts 5.1)

Explications

L'instance de contrôle, compte tenu du vote précédent, s'appellera toujours haut conseil. Il n'a jamais été question de la supprimer. L'objectif est de faire évoluer sa composition et ses missions :

- ▶ Étendre la durée du mandat de l'instance de contrôle,
- ▶ Réunir les dispositions des statuts et du règlement intérieur,
- ▶ Prendre en compte la modification de la composition du comité exécutif,
- ▶ Clarifier le rôle de l'instance de contrôle, non politique, au regard de la mise en œuvre de l'objet social.

La proposition prévoit la composition de l'instance de contrôle suivante :

Situation actuelle	Proposition
14 membres	8 membres
Binôme mixte par collègue	Binôme mixte (sauf anciens élus fédéraux)
Sportifs de haut niveau * Entraîneurs * Officiels techniques * Para-badistes Anciens élus de la FFBaD Présidents de ligue Présidents de comité	Présidents/SG/TG de club Anciens présidents/SG/TG de la FFBaD Salariés de la FFBaD Personnalités qualifiées

(*) collègues présents dans le futur comité exécutif

- ▶ Les salariés seraient un binôme mixte désigné par leurs pairs,
- ▶ Les élus de club seraient un binôme mixte tiré au sort parmi les candidats,
- ▶ Les personnalités qualifiées seraient un binôme mixte désigné par le comité exécutif,
- ▶ Les anciens élus seraient un binôme non mixte désigné par leurs pairs.

La durée des mandats serait de 4 ans, avec un tuilage par collègue tous les 2 ans.

Remarques et questions

Intervention n°1 (Christophe Faulmann – OCCI) : combien de temps va durer le tuilage ?

Réponse n°1 (Yohan Penel) : le 1^{er} mandat sera de 2 ans pour 2 collègues et 4 ans pour les 2 autres collègues.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

Puis, 2 collègues seront renouvelés tous les 2 ans de manière alternative, avec mandat de 4 ans.

Intervention n°2 (David Angelats – OCCI) : est-ce qu'il y a des mesures envisagées de protection notamment pour les salariés ?

Réponse n°2 (Yohan Penel) : nous sommes preneurs de retours d'expérience à ce niveau.

Intervention n°3 (Valérie Contoz – LIFB) : pourquoi les vice-présidents ne peuvent pas siéger et surtout les femmes ?

Réponse n°3 (Yohan Penel) : les postes d'ancien président, trésorier général et secrétaire général de la fédération sont des postes où l'expérience est encore plus riche que celle d'administrateur. Nous avons donc privilégié l'expérience et avons fait la même chose pour les clubs.

Intervention n°4 (Christophe Faulmann – OCCI) : est-ce que le haut conseil a donné son avis sur cette proposition ?

Réponse n°4 (Yohan Penel) : le haut conseil a été auditionné dans le cadre du groupe de travail sur la gouvernance fédérale. Il s'est arrêté le 31 décembre 2023. Nous attendions cette assemblée générale pour relancer l'instance de contrôle.

17/ Les dispositions relatives à l'instance de contrôle sont soumises au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 100 votants – 542 voix totales, 535 voix exprimées

Pour : 336 (62.8%) / Contre : 199 (37.2%) / Abstentions : 0 / Non-votants : 7

Adoption à la majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées (66.7%)

La proposition est rejetée.

En vertu de l'article 1.1.9 des statuts « En cas de rejet d'une résolution, le président peut l'amender avant de la soumettre de nouveau au vote de l'assemblée générale. », Yohan Penel propose, en tenant compte de ce qui a été exprimé précédemment, de soumettre à nouveau la proposition en ajoutant les vice-présidents dans le collège club et fédération.

Intervention n°5 (Gilles Castillon – OCCI) : c'est la présence des salariés qui pose problème. Est-ce qu'il est envisagé de changer l'intitulé ?

Réponse n°5 (Yohan Penel) : non.

Intervention n°6 (Pierre-Emmanuel Panier – licenciés individuels) : j'acte les 3 votes de la journée : 62% sur les licenciés individuels, 62% sur la limitation des mandats et 62% sur l'instance de contrôle. J'en prends acte à titre personnel par rapport à ces différents mandats.

Le président de séance suspend la séance pour permettre au président de la FFBaD de convoquer le conseil exécutif.

Sylvain Benain annonce la reprise de la séance et passe la parole à Yohan Penel. Celui-ci explique que le conseil exécutif s'est réuni et présente à l'assemblée une nouvelle proposition avec 2 amendements par rapport à la proposition initiale :

- Rajout d'un 5^{ème} collègue d'élus des organismes déconcentrés,
- Rajout du poste de vice-président, secrétaire général adjoint et trésorier général adjoint à la liste des postes éligibles dans les collèges des élus de club et anciens élus de la FFBaD.

Intervention n°7 (Nathalie Huet – PACA) : pour compléter, nous avons parlé de changer le nom de l'instance de contrôle en instance de conseil.

Réponse n°7 (Yohan Penel) : ceci n'a pas fait l'objet d'une délibération du conseil exécutif. Nous avons



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

évoqué le fait que « instance de contrôle » induisait une mauvaise interprétation sur le rôle de cette instance.
Intervention n°8 (Christian Privat – OCCI) : vous maintenez les salariés de la fédération dans les collèges ?
Réponse n°8 (Yohan Penel) : nous avons soumis au vote le maintien de ce collègue, et il a été maintenu à la majorité.

Intervention n°9 (Laurent Pastorino – PACA) : le nombre de membres du haut conseil passerait donc de 8 à 10 membres ?

Réponse n°1 (Yohan Penel) : tout à fait.

17 bis/ Les dispositions relatives à l'instance de contrôle sont soumises au vote de l'assemblée générale.

Les postes de vice-présidents, trésoriers généraux adjoints et secrétaires généraux adjoints sont inclus parmi les personnes éligibles dans les collèges des élus de club et des anciens élus de la FFBaD.

Un 5^{ème} collège d'anciens élus des organismes déconcentrés est créé.

Résultat du vote : 100 votants – 542 voix totales, 513 voix exprimées

Pour : 319 (62.2%) / Contre : 194 (37.8%) / Abstentions : 17 / Non-votants : 12

Adoption à la majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées (66.7%)

La proposition est rejetée.

En vertu de l'article 1.1.9 des statuts, Yohan Penel propose de soumettre à nouveau le vote 17 en retirant le collège des salariés. L'instance de contrôle comprendrait ainsi 4 collèges :

- 👉 Les anciens élus de la fédération,
- 👉 Les anciens élus des organismes déconcentrés,
- 👉 Les dirigeants de club,
- 👉 Les personnalités qualifiées.

17 ter/ Les dispositions relatives à l'instance de contrôle sont soumises au vote de l'assemblée générale.

Les postes de vice-présidents, trésoriers généraux adjoints et secrétaires généraux adjoints sont inclus parmi les personnes éligibles dans les collèges des élus de clubs et des anciens élus de la FFBaD.

Un collège d'anciens élus des organismes déconcentrés est créé.

Le collège des salariés est supprimé.

Résultat du vote : 100 votants – 542 voix totales, 520 voix exprimées

Pour : 387 (74.4%) / Contre : 133 (25.6%) / Abstentions : 22

Adoption à la majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées (66.7%)

La proposition est adoptée à la majorité.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

K. Modalités d'intégration des éléments de la loi du 02 mars 2022 et ses conséquences pratiques

Explications

Il s'agit de prendre en compte les éléments de la loi du 02 mars 2022 :

- 👉 Limitation des mandats de président de la FFBaD (3), de président de ligue (3),
- 👉 Parité au sein du comité exécutif de la FFBaD (à partir de 2024) et du conseil d'administration des ligues (à partir de 2028),
- 👉 Rémunération des membres du comité exécutif,
- 👉 Création de la commission des sportifs de haut niveau (SHN),
- 👉 Prise en compte de l'honorabilité,
- 👉 Création de 3 types d'AG (ordinaire, extraordinaire, élective),
- 👉 Composition des AG électives, poids électoral des clubs,
- 👉 Composition du comité exécutif,
- 👉 Élection des représentants des officiels techniques (OT) et entraîneurs.

Remarques et questions

Intervention n°5 (Valérie Contoz – LIFB) : quelles sont les conséquences si ces modalités ne sont pas votées ?

Réponse n°5 (Jean-Christophe Breillat – CDES conseil) : la loi fait obligation de mettre dans les statuts le catalogue de résolutions citées, elle ne peut pas réécrire les statuts à notre place, c'est pourquoi ces dispositions doivent être votées. Si elles ne sont pas votées, la fédération pourra continuer à fonctionner puisque ses statuts sont conformes à la loi de 1901, mais à partir du 31 décembre 2024, le ministère retirera l'agrément de la fédération et la délégation qui va avec si ces textes ne sont pas conformes à la loi.

18/ La validation des modalités d'intégration des éléments de la loi du 02 mars 2022 et ses conséquences pratiques est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 100 votants – 542 voix totales, 517 voix exprimées

Pour : 487 (94.2%) / Contre : 30 (5.8%) / Abstentions : 25

Adoption à la majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées (66.7%)

La proposition est adoptée à la majorité.

L. Autres modifications statutaires

Explications

Il s'agit de modifications statutaires et de forme visant à simplifier les textes :

- 👉 Égalité des genres dans les postes,
- 👉 Changement de dénominations (COMEX, FFBaD, ligues),
- 👉 Déplacement d'articles du règlement intérieur vers les statuts (CPL, disciplinaire),
- 👉 Fusion d'articles statuts/RI (licences, cotisations, commissions),
- 👉 AG fédérales :
 - Calcul du nombre de représentants, de leur fin de mandat et du nombre de voix,
 - Validation des procès-verbaux,
 - Délai d'ajout de points à l'ordre du jour,
 - Participation de personnes extérieures,
 - Priorité suppléance/procuration,
- 👉 Évolution de la commission de surveillance des opérations électorales (CSOE) : gestion de la démocratie participative, auto-saisine, publication des avis,



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

- 👉 Organismes déconcentrés : statuts types,
- 👉 Évolution de la commission éthique et déontologie : élection par l'AG, bilan annuel en AG,
- 👉 Impossibilité de voter ou de candidater pour les CTS et les salariés,
- 👉 Comité exécutif : membres de droit, procédure de révocation, cumul de fonctions.

Remarques et questions

Intervention n°1 (Jean-François Aninat – OCCI) : jusqu'à présent, il y avait des modèles de statuts pour les organismes déconcentrés dont ils pouvaient s'inspirer. Le fait de passer sur des statuts types oblige-t-il à valider ces statuts types tels qu'ils sont ?

Réponse n°1 (Jean-Christophe Breillat – CDES conseil) : les statuts types ne sont pas complètement figés. Vous pourrez les adapter du moment qu'ils restent dans le cadre général.

Réponse n°1 (Nicolas Catterou) : il y aura des articles obligatoires, des articles adaptables et des articles facultatifs, comme les modèles de 2016 dont le terme était inadapté car il s'agissait déjà de statuts types.

Intervention n°2 (Denise Désirliste – CVDL) : le délai d'ajout de point à l'ordre du jour était de 3 mois. Quel est-il maintenant ?

Réponse n°2 (Yohan Penel) : 2 mois.

Intervention n°3 (Christophe Faulmann – OCCI) : j'aurais souhaité qu'il y ait un article qui limite le nombre d'élus au comité exécutif représentants de ligue.

Réponse n°3 (Yohan Penel) : ce sujet a déjà été porté précédemment par Cécile Laforest.

Intervention n°4 (Patrick Fageol – NORM) : quel est le nombre minimum de membres du conseil exécutif de comité ? A-t-il été laissé à 8 ?

Réponse n°4 (Nicolas Catterou) : non, il a été abaissé à 5 membres.

Intervention n°5 (Raphaël Hertzog – AURA) : je veux saluer le travail des personnes qui ont travaillé sur ces statuts et règlement intérieur. Comme il n'y a pas beaucoup de points politiques mais que ça demande tout de même une adoption aux 2/3, je vous appelle à respecter le travail de ces bénévoles et à voter pour, même si vous n'êtes pas d'accord avec l'équipe actuelle, ou qu'il y a des points qui vous posent soucis.

19/ L'adoption des autres modifications statutaires est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 100 votants – 542 voix totales, 533 voix exprimées

Pour : 495 (92.9%) / Contre : 38 (7.1%) / Abstentions : 9

Adoption à la majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées (66.7%)

La proposition est adoptée à la majorité.

M. Autres modifications réglementaires

Explications

Il s'agit de modifications réglementaires de forme visant à simplifier les textes :

- 👉 Égalité des genres dans les postes,
- 👉 Changement de dénominations (COMEX, FFBaD, ligues),
- 👉 Extension de la période électorale (de 2 à 3 mois),
- 👉 Modification des seuils pour la démocratie participative,
- 👉 Déplacement d'articles du règlement intérieur vers des règlements sportifs (RGC, mutations),



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

- AG des organismes déconcentrés :
 - Calcul du nombre de représentants et du nombre de voix,
 - Cas de changement d'instance d'un représentant,
 - Durée des mandats des représentants départementaux des clubs,
 - Bureau départemental facultatif,
- Gestion de campagne en cas de révocation.

Remarques et questions

Intervention n°1 (Didier Jacquemin - LIFB) : il me semblait que dans le cadre de la loi de 1901, il y avait obligation d'avoir un bureau constitué ?

Réponse n°1 (Jean-Christophe Breillat – CDES conseil) : non, il n'y a pas d'obligation.

Intervention n°2 (Gilles Castillon – OCCI) : est-ce que le bureau facultatif concerne également les ligues ?

Réponse n°2 ((Nicolas Catterou) : le bureau sera facultatif au sein des ligues et des comités.

20/ L'adoption des autres modifications règlementaires est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : 100 votants – 542 voix totales, 521 voix exprimées

Pour : 521 (100%) / Contre : 0 / Abstentions : 19 / Non-votants : 2

Adoption à la majorité absolue des voix exprimées pour être adoptée (50%)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Yohan Penel remercie les membres de l'assemblée générale. Il présente le programme du dimanche matin et redonne la parole à Sylvain Benain qui suspend la séance à 19h00.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

Journée 2 – Dimanche 03 mars 2024

Projection du film « Du sport, des médailles et après ? » et discussion

Sylvain Benain introduit la journée et donne la parole à Yohan Penel qui présente le film qui va être projeté aux participants. Ce film a été réalisé par l'association *Collectif sports*, dirigée par Véronique Barré, et concerne l'après-carrière des sportifs de haut niveau à partir de témoignages. La diffusion de ce film a été financé personnellement par Yohan Penel.

Des échanges s'ensuivent avec l'assistance sur :

- 🔊 Le suivi socio-professionnel des sportifs de haut niveau,
- 🔊 L'équilibre entre projet sportif et projet professionnel,
- 🔊 L'accompagnement par les parents, les structures, les établissements scolaires, la fédération,
- 🔊 Le parallèle entre les athlètes interrogés dans le film et les badistes.

Atelier participatif

Il est proposé un atelier autour de la question :

A quoi sert la fédération ?

Les représentants régionaux des clubs et les membres du conseil exécutif vont travailler en 5 groupes en mélangeant les ligues d'appartenance. Chaque groupe est suivi par un binôme élu/animateur : Eric Charnier/Jérôme Careil, Alexandre Huvet/Vincent Legras, Sylvain Benain/Vincent Vanhulle, Jules Harduin/Thierry Soler, Béatrice Panizza/Alexandre Komilkiw.

Les deux mêmes questions sont posées à chaque groupe :

- 🔊 Quelles sont les missions prioritaires selon vous de la structure fédérale ?
- 🔊 Comment partager ces missions aux clubs pour qu'ils puissent voter dans de bonnes conditions en décembre 2024 ?

Les contenus de ces ateliers seront restitués ultérieurement aux participants.

Questions diverses

Intervention n°1 (Benoit Baroche – NORM) : la prochaine AG se déroulera en même temps qu'une journée d'interclubs national avec de nombreux représentants qui officient. Comment est prévue cette AG ?

Réponse n°1 (Yohan Penel) : le calendrier est un casse-tête chaque année. L'assemblée générale des 20 et 21 avril se déroulera en visioconférence. La date a été posée en septembre. La disposition votée la veille sur la prédominance de la suppléance sur la procuration fait que les ligues devront sonder l'ensemble de leurs représentants pour savoir qui participera. Nous sommes conscients de cette difficulté là mais nous n'avons pas de solution à vous proposer.

Intervention n°2 (Laurent Pastorino – PACA) : aujourd'hui les statuts imposent que les représentants des ligues soient élus pour 4 ans. Que se passe-t-il si au cours des 4 ans il y a des représentants qui ne se relicencient pas et que la ligue n'a plus suffisamment de représentants ?

Réponse n°2 (Emilie Coconnier) : il faut refaire des élections au cours d'une AG pour compléter la délégation des représentants.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale
02 et 03 mars 2024

Intervention n°3 (Christophe Faulmann – OCCI) : dans la convocation à cette assemblée générale, il était indiqué que, comme annoncé, les frais de déplacement étaient à la charge des ligues. Ce point n'a pas été discuté ni en conseil exécutif, ni dans une autre instance. Ce déplacement représente une somme pour certains territoires. C'est inéquitable et je ne trouve pas normal que nous soyons mis devant le fait accompli.

Réponse n°3 (Yohan Penel) : sur la forme, dès les budgets soumis en juillet 2023, c'était identifié comme une réduction des coûts pour la fédération. Le comité de pilotage « budget 2024 » mis en place fin 2023-début 2024 l'a pris en compte. Dans tous les documents transmis au conseil exécutif et au CPL, ce point a toujours été indiqué. Je reconnais notre responsabilité sur le fait que nous n'avons pas fait de communication spécifique dès septembre.

Réponse n°3 bis (Eric Salanoubat) : c'est très rare que les fédérations prennent en charge les frais de déplacement pour venir à une AG. Cela doit faire partie des frais de fonctionnement d'une ligue. Cela représente 20 à 30 k€ pour la fédération, sachant que l'hébergement et la restauration sont pris en charge.

Intervention n°4 (Raphaël Hertzog – AURA) : peut-on organiser des élections complémentaires de représentants pour rajouter des suppléants quand on commence à en manquer, ou faut-il ne plus avoir de titulaires pour avoir le droit de faire une élection complémentaire ? Et qu'en est-il de l'ordre de priorité ?

Réponse n°4 (Emilie Coconnier) : vous avez l'obligation de faire une élection complémentaire s'il manque des représentants titulaires et qu'il n'y a plus de représentants suppléants disponibles. Au-delà de cette obligation, vous avez la possibilité de combler la délégation avec des suppléants complémentaires au besoin. Pour ce qui est de l'ordre de priorité et de l'attribution des voix, c'est en fonction du mieux élu avec une primauté donnée aux représentants élus lors de l'élection précédente. Selon ce qui a été voté la veille, la présence des représentants est à privilégier. Si le titulaire ne peut pas être présent, vous devez faire appel aux suppléants avant de prévoir des procurations.

Clôture de l'assemblée générale

Yohan Penel, président

Le président remercie, en premier lieu, toutes les équipes pour le travail d'organisation de cette assemblée générale, ainsi que l'équipe « évènementiel » qui est en train de découvrir une nouvelle salle. Il remercie également les techniciens présents pendant ce week-end pour permettre le bon déroulement de cette assemblée générale, qui fera l'objet d'un montage et d'une diffusion à l'ensemble des clubs.

La fédération avait rendez-vous avec l'histoire car il y avait beaucoup de choses décisives à acter.

L'essentiel est préservé :

- L'augmentation de la part fédérale de la licence va soulager la situation financière. Yohan Penel remercie les représentants présents : c'est une responsabilité collective de laisser une situation la plus saine possible à l'équipe qui sera élue en décembre.
- Les statuts sont désormais en conformité avec la loi et c'était un enjeu majeur pour ne pas perdre l'agrément et la délégation qui donnent à la FFBaD une place particulière dans le paysage des 120 fédérations sportives en France. Les statuts de la fédération ont été votés avec un certain nombre d'évolutions et des points rejetés. C'est un choix démocratique à respecter.

Les enjeux dans les mois qui viennent restent importants pour les 111 structures (fédération, ligues, comités). L'AG d'avril sera l'occasion de faire le bilan.

Le président considère que les débats de la veille n'ont pas permis d'aller au bout des choses sur certains points et espère que les ateliers du dimanche matin ont permis aux participants d'échanger dans un autre cadre que les sessions plénières où chacun n'a pas l'opportunité de s'exprimer.



COMPTE-RENDU ADOPTÉ

Assemblée générale 02 et 03 mars 2024

La production de ces ateliers sera restituée prochainement, car l'enjeu de la campagne électorale de 2024 sera de faire en sorte qu'elle se déroule dans un cadre apaisé et qui permette à tout le monde de se faire sa propre opinion.

Passer de 140 à 3 000 votants est un enjeu majeur de démocratie, et c'est ce qui va occuper les 111 structures et mobiliser les énergies pour que les listes puissent communiquer à l'ensemble des votants dans les meilleures conditions, et permettre aux clubs et aux comités, qui sont des nouveaux votants, de le faire en comprenant toute la complexité de la structure fédérale.

L'engagement bénévole n'est pas facile mais il faut se poser la question de savoir comment partager tout ça. Les membres de l'AG ont un devoir de responsabilité car les décisions prises impactent 200 000 personnes et 2 000 clubs. Les représentants ne sont pas forcément tous mis dans les bonnes conditions pour comprendre toute la complexité du système et prendre les bonnes décisions. Ces parcours de formation doivent être améliorés.

De nombreux défis seront à relever jusqu'à la proclamation des résultats le 14 décembre prochain, au-delà des clivages politiques. L'important, c'est l'institution. Il y a eu de belles réalisations pendant cette olympiade. Un bilan exhaustif interviendra lors de l'AG d'avril. La fédération mérite de progresser, d'avoir une exposition médiatique.

Yohan Penel émet des vœux de réussite pour les Yonex IFB qui débutent la semaine suivante et invite les personnes à venir assister aux matches.

Il remercie les participants de leur présence.

Clôture de l'assemblée générale à 12h30

Yohan PENEL, président de la FFBaD

Sandrine MOUILLON, secrétaire générale